

Convocation du 26 avril 2023

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 13 Conseillers présents : 11 Procurations : 1

Réuni en séance extraordinaire sous la présidence de DENNY Eric, Maire

Présents : FONTINHA Daniel, GRAFF Aurélie, GUERIN Stéphane, GUIOT Marie-Pierre, HEIDINGER Hervé, HEMERY Christelle, KELLE Michaël, LIGER Nicolas, TONEGUTTI Reine, VENNEMANN Pascal

Absents excusés : MAIRE Christophe, VALLET Grégoire (procuration à DENNY Eric)

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de LIGER Nicolas, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL valant COMPTE-RENDU
Séance du conseil municipal du 28 avril 2023 à 18h30

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil la raison pour laquelle il les a réunis en séance extraordinaire. Dans le cadre de l'embauche d'un nouvel agent (ouvrier communal) à compter du 1^{er} mai 2023, il était nécessaire de prendre une délibération approuvant le recrutement d'un agent dans le cadre du parcours emploi-compétences : **Approuvé à l'unanimité.**

2023.03.01 Objet : Création de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : ouvrier polyvalent en charge des espaces verts (tonte, fleurissement, taille, etc...) et des bâtiments communaux, entretien du matériel et de l'outillage
- Durée du contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : ouvrier polyvalent en charge des espaces verts (tonte, fleurissement, taille, etc...) et des bâtiments communaux, entretien du matériel et de l'outillage
- Durée des contrats : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Divers

✓ **Informations diverses :**

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été contacté par M. BIRI de la société Just Queen basée à Dombasle sur Meurthe afin d'installer un distributeur automatique de pizzas à Avricourt. La fabrication se ferait de façon artisanale sur un site basé à Sarrebourg. La commune n'aurait aucun frais à engager mais percevrait un loyer d'environ 100 à 150 € par mois au titre de l'occupation du domaine public.

L'endroit le plus intéressant serait le stade, en lieu et place des bulles à verre, textiles et cartons.

Après en avoir débattu, le conseil s'est unanimement prononcé pour l'implantation du distributeur de pizzas au stade.

- Madame la Sous-Préfète est venue en Mairie ce matin pour la signature de la convention de participation citoyenne, en présence de la gendarmerie et de quelques membres du conseil. Une visite a ensuite été organisée pour lui présenter les projets réalisés (city-stade et aire de jeux notamment) mais également les projets à venir (cabinet médical). Elle a pu échanger avec les personnes présentes et a fait savoir qu'elle porterait une attention particulière aux subventions demandées par la commune.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée par Monsieur le Maire à 19h00.

Certifié conforme à l'original

Le Maire



Eric DENNY

Le secrétaire de séance



Nicolas LIGER